

**Réunion de la commission  
Environnement et développement durable du 3 avril 2019**

**SYNTHÈSE**

La commission Environnement et développement durable du 3 avril 2019 s'est tenue sous la présidence de M. Xavier TIMBEAU, qui a accueilli une délégation du Conseil national de la statistique tunisien.

**I. La commission a débuté par une demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.** La demande portait sur les données relatives aux cartes professionnelles des chauffeurs de VTC, Taxis et VMDTR (véhicules motorisés à deux ou trois roues) produites par IN Groupe (ex-Imprimerie Nationale) pour le compte des Préfectures. Cette demande était formulée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, afin de compléter les données dont il dispose sur les cartes professionnelles. L'objectif est de produire des statistiques démographiques localisées sur les chauffeurs. La commission a émis un avis favorable à cette demande.

**II. La commission a ensuite examiné quatre demandes d'avis d'opportunité sur des projets d'enquêtes statistiques porté par le SDES.** Il s'agissait de renouvellement d'opportunité pour trois enquêtes (production d'électricité, réseaux de chaleur et de froid, transparence du prix du gaz et de l'électricité). Les échanges ont notamment porté sur la connaissance du secteur photovoltaïque et sur le rapprochement possible avec les factures des ménages. La quatrième enquête est nouvelle. Elle vise à appréhender les relations des Français à la nature, en métropole et outre-mer. La phase de concertation démarre pour un lancement de l'enquête à l'automne. Des échantillons additionnels, financés par les Régions, sont envisagés. La commission s'est interrogée sur les moyens mis à disposition pour cette enquête, son lien avec les ODD et sa reconduction éventuelle. À l'issue des présentations, un avis d'opportunité favorable a été adopté en séance pour ces quatre projets d'enquêtes statistiques.

**III. Le programme statistique 2019 de la statistique publique a ensuite été présenté par Sylvain MOREAU, rapporteur de la commission.** L'accent a été mis sur les investissements mis en œuvre en 2019 selon 3 items : la prise en compte du retour aux utilisateurs et la valorisation des travaux ; les investissements et audits qualité ; les travaux nouveaux. Le nouvel espace de mise à disposition des données du SDES (Datalake), le 7<sup>ème</sup> rapport sur l'État de l'environnement, les données sur la mobilité de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P) ont notamment été exposés. Sylvain MOREAU a également rappelé l'audit de la statistique publique par la commission européenne prévu fin 2019. Enfin, il a annoncé l'actualisation du tableau de bord permettant de suivre les objectifs de développement durable.

**IV. La commission a ensuite abordé le thème central de la séance : la mesure du gaspillage alimentaire,** thème qui correspond à l'avis n°10 du Moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ce thème a été introduit par Barbara REDLINGSHOFER, discutante de l'INRA, qui a souligné que le monde de la recherche s'intéresse également à ce sujet, notamment à travers sa participation au projet européen Fusion.

IV.1 Claire PLATEAU, rapporteur de la commission, et Cécile FEVRE ont commencé par exposer des **éléments de cadrage**. Claire PLATEAU a souligné que le gaspillage alimentaire est au cœur des questions de développement durable, en premier lieu pour sa dimension sociale : un tiers des aliments produits dans le monde est perdu, alors que 11 % de la population mondiale souffre de sous-alimentation ; En second lieu pour sa dimension environnementale : le gaspillage alimentaire représente 11 % des émissions de gaz à effet de serre. Cette question est au cœur des agendas internationaux et une cible a été fixée visant à réduire de moitié le volume des déchets alimentaires. Il faut donc pouvoir mesurer les progrès qui seront réalisés. Si le cadre semble relativement bien défini (définitions, comptabilité et modèle de rapportage), la mesure des pertes et gaspillages alimentaires, multidimensionnelles, se révèle cependant compliquée.

Cécile FEVRE a indiqué que la lutte contre le gaspillage alimentaire s'est renforcée pour devenir une priorité dans plusieurs politiques publiques. Le pacte français, lancé en 2003 et reconduit en 2017, a pour objectif de réduire de moitié les pertes et gaspillages d'ici 2025. Parmi les axes de travail, un groupe de travail piloté par

l'ADEME instruit la question des indicateurs de mesure du gaspillage alimentaire. Au-delà de ce pacte, la lutte contre ce phénomène constitue une priorité pour plusieurs plans stratégiques portés par les pouvoirs publics, avec deux entrées : l'alimentation durable et la réduction des déchets. Ainsi les règles visant à lutter contre le gaspillage alimentaire se renforcent, ce qui nécessite de les accompagner d'un instrument de mesure pour quantifier les progrès dans ce domaine. Au niveau européen enfin, la directive-cadre Déchets, révisée en 2018, oblige les États membres à prendre des mesures pour éviter la production de déchets alimentaires et mettre en place un dispositif d'évaluation. La commission européenne vient de définir une méthodologie.

IV.2 La commission s'est ensuite intéressée aux **réponses de producteurs aux demandes institutionnelles**. Laurence GOUTHIÈRE a présenté les études de l'ADEME et les travaux du Pacte national. Dans la loi de Transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la mission de lutte contre le gaspillage alimentaire a en effet été confiée à l'ADEME. En 2016, l'agence a dressé un état des pertes alimentaires en France à toutes les étapes de la chaîne. Elle s'est ensuite intéressée à chaque étape pour identifier les leviers et actions à mettre en place et les tester. Un groupe de travail relatif aux indicateurs a étudié dès 2013 un système d'information pour mesurer la réduction des pertes alimentaires, en lien avec l'objectif du pacte national. Ce travail a été réalisé en quatre sous-groupes associant les différents acteurs concernés à chaque étape (syndicats professionnels, grands distributeurs, restauration collective, marchés, etc.). Laurence GOUTHIÈRE a terminé en évoquant le besoin de centralisation et de coordination des informations, en articulation avec la directive européenne qui vient d'être définie.

Christel SCRIBE est ensuite intervenue sur le rapportage attendu par la Commission européenne sur le gaspillage alimentaire. Elle a confirmé l'acte délégué, qui complète la directive européenne et pose une méthodologie commune. Celle-ci repose en grande partie sur le programme de recherche Fusion. La première collecte de données portant sur l'année 2020 aura lieu en 2022, des objectifs de réduction pourront ensuite être fixés pour 2030. Le dispositif d'enquêtes pour faire ce rapportage est à améliorer ; nous ne disposons pas actuellement de toutes les données nécessaires pour répondre à la demande européenne.

Au cours des échanges, la question du lien avec les travaux de l'ADEME est soulevée. Le ministère de la Transition écologique et solidaire fait le constat de manques de données et réfléchit à l'organisation à adopter pour répondre à la demande européenne. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est également concerné pour l'étape de la production, mais est réservé sur la capacité des producteurs à évaluer la production qui était consommable mais qui n'a pas été récoltée.

IV.3 La commission a ensuite entendu les **besoins d'utilisateurs**.

Nicolas POUTEAU a présenté la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France. Ce document de planification régionale sera adopté fin 2019. Il décline les objectifs nationaux et européens à l'échelle régionale. Concernant le gaspillage alimentaire, la cible à atteindre est la même qu'au niveau national. Ce plan comporte un état des lieux quantitatif. La Région s'est appuyée sur différentes sources, nationales et locales, pour l'établir et a commandité des études spécifiques. À ce jour, il manque des données régionales de quantification du gaspillage alimentaire ou encore de consommation des Franciliens.

Enfin, le Docteur Huguette BOISSONNAT a invité la commission à repenser la lutte contre le gaspillage alimentaire, à partir de témoignages de militants de l'association ATD Quart Monde ayant connu la grande pauvreté. Elle a souligné l'écart entre la faim et le gaspillage. Elle a évoqué la question de la redistribution et du partage, et a indiqué que si les produits gaspillés sont nombreux, les moyens pour se procurer de la nourriture restent rares pour les plus pauvres.

IV.4 La commission a terminé en émettant un **avis sur la mesure du gaspillage alimentaire** : soulignant l'importance du sujet et les cibles à atteindre, aux niveaux national et international, la commission considère que le dispositif d'observation paraît insuffisamment développé. Elle prend note des données disponibles, demande de compléter et actualiser le système d'information, et recommande de réfléchir à sa gouvernance. Pour instruire ces différents points, un **groupe de travail** pourrait rassembler les différentes expertises et parties prenantes. Enfin, la Commission souhaite être informée des avancées sur le sujet au cours de l'une de ses prochaines réunions.